

Délibération n°240023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 02/04/2024 Date d’Affichage : le 02/04/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 11/04/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN AUTOCONSOMMATION SUR LA TOITURE DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire expose :

*La Mairie du Séquestre a décidé d'installer deux rangées de 12 panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie, pour une surface de 45 m² et une puissance envisagée de 9 kWc.
Le devis est 21 126 € HT.*

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 10 563 €, soit 50 % de cette dépense.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie	21 126 €	Fonds de concours C2A	10 563 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	10 563 €	50%

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 10 563 €

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**